



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la sante

Question écrite n° 4470

Texte de la question

M. Joel Sarlot attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les propositions de la mutualite ; a savoir la mise en place d'une structure operationnelle de la sante dotee de fonctions d'analyse et de prerogatives dans le cadre de la mise en oeuvre de l'evolution des pratiques et techniques medicales ; une simplification du regime d'assurance maladie ; une transparence du systeme par un systeme unique et clair de prelevement ; la definition d'une politique de sante publique par l'Etat et le Parlement. Il lui demande de bien vouloir lui donner sa position sur ces questions.

Texte de la réponse

L'ensemble des propositions de la mutualite francaise appelees par l'honorable parlementaire fait l'objet d'une reflexion approfondie dans le cadre de la preparation d'un projet de loi quinquennale relative a la protection sociale, qui pourrait etre l'occasion d'engager une large concertation sur l'avenir du systeme de sante.

Données clés

Auteur : [M. Sarlot Joël](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4470

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1993, page 2271

Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4240